

- to ensure the orderly export marketing of any goods that are subject to a limitation imposed by any country or customs territory on the quantity of the goods that, on importation into that country or customs territory in any given period, is eligible for the benefit provided for goods imported within that limitation.

- veiller au bon marketing à l'exportation de toute marchandise dont l'importation est limitée par un pays ou un territoire douanier et qui, au moment de son importation au cours d'une période donnée, peut bénéficier du régime préférentiel prévu dans le cadre de cette limitation.

The Export Control List (ECL) comprises eight groups, as follows:

La Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC) comprend les huit groupes suivants :

Group 1: Dual Use List

Groupe 1 : Liste des marchandises à double usage

Group 2: Munitions List

Groupe 2 : Liste des munitions

Group 3: Nuclear Non-proliferation List

Groupe 3 : Liste de la non-prolifération nucléaire

Group 4: Nuclear-Related Dual Use List

Groupe 4 : Liste des marchandises à double usage dans le secteur nucléaire

Group 5: Miscellaneous Goods

Groupe 5 : Marchandises diverses

Group 6: Missile Technology Control Regime List

Groupe 6 : Liste du régime de contrôle de la technologie relative aux missiles

Group 7: Chemical and Biological Weapons Non-Proliferation List

Groupe 7 : Liste de la non-prolifération des armes chimiques et biologiques

Group 8: Chemicals for the Production of Illicit Drugs

Groupe 8 : Liste des produits chimiques servant à la fabrication de drogues illicites

Groups 1 and 2 encompass Canada's multilateral strategic commitments under the Wassenaar Arrangement. Groups 3, 4, 6 and 7 represent our multilateral commitments under the various non-proliferation regimes designed to control the proliferation of weapons of mass destruction (chemical, biological and nuclear weapons) as well as their delivery systems. Group 5 comprises

Les groupes 1 et 2 recouvrent les engagements stratégiques multilatéraux pris par le Canada en vertu de l'Arrangement de Wassenaar. Les groupes 3, 4, 6 et 7 correspondent à ses engagements multilatéraux aux termes des divers régimes de non-prolifération qui visent à enrayer la prolifération des armes de destruction massive (armes chimiques, biologiques et nucléaires) ainsi que de leurs